

Bureau du 4 juillet 2005

Décision n° B-2005-3382

objet : **Mandat spécial accordé à madame la vice-présidente Béatrice Vessiller pour une mission à Ouagadougou (Burkina Faso)**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution de mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Madame la vice-présidente Béatrice Vessiller a été invitée au troisième forum international francophone de l'éducation à l'environnement du 20 au 28 juillet 2005 à Ouagadougou (Burkina Faso). Elle représentera le président de la Communauté urbaine.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau de la Communauté urbaine doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à madame la vice-présidente Béatrice Vessiller pour une mission à Ouagadougou (Burkina Faso) du 20 au 28 juillet 2005.

2° - Les frais engagés pour cette mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,